

M. Blenkarn: Madame le Président, je crois que nous voudrions tous savoir si le ministre appuie le mode de transport ADAC puisque son collègue le ministre de l'Industrie et du Commerce l'encourage déjà en finançant la mise au point de prototypes comme le DASH-7 et d'autres appareils par la société de Havilland. Nous aimerions connaître la position du ministre à ce sujet. Si le ministre est en faveur des ADAC, va-t-il tenter de modifier la décision de la Commission canadienne des transports afin que les Canadiens puissent profiter d'une technologie avancée et ainsi démontrer à la face du monde entier que la technologie aéronautique canadienne est à la fine pointe du progrès et que nos produits sont là pour en témoigner.

M. Pepin: Madame le Président, comme mon collègue le sait, la décision de la CCT a été plutôt étonnante. Elle était favorable au projet, mais sans enthousiasme. Quant à moi, je suis disposé à l'appuyer dans la mesure où le projet sera une entreprise rentable. C'est pourquoi j'ai dit tout à l'heure que je m'entretiendrai avec les autres parties intéressées au projet afin de savoir jusqu'où elles sont disposées à aller.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PRÉSENCE DE GARDIENS DE SÉCURITÉ DERRIÈRE LES TENTURES DE LA CHAMBRE

Mme le Président: Je désire signaler aux députés que le sergent d'armes m'a remis un rapport concernant la présence de gardiens de sécurité derrière les tentures durant la séance du jeudi 23 octobre 1980, juste avant le vote.

Comme la présidence semblait éprouver certaines difficultés à mettre la question aux voix ce soir-là, on a pris les précautions prévues en pareil cas. Les membres du service de sécurité ont pris place dans le hall de l'opposition au cas où le sergent d'armes aurait requis leurs services. Les gardes ont ensuite pris place derrière les tentures quand il leur a été impossible d'entendre la présidence et de voir ce qui se passait. Cependant, ils ont quitté les lieux dès que le vote a commencé.

Je suis convaincu que la présence des gardiens de sécurité à cette occasion a été une mesure prise de bonne foi dans l'exercice de leurs fonctions, et qu'elle était conforme aux coutumes du service de sécurité. Mais j'ai quand même demandé au sergent d'armes de revoir la procédure afin que les employés du service de sécurité puissent remplir le mieux possible leurs importantes fonctions.

Des voix: Bravo!

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, à condition que, à titre de Président de la Chambre, vous fassiez sortir ce rapport de votre bureau, je consentirai à retirer ma question de privilège.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. CLARK—LES DÉCLARATIONS FAITES AU SÉNAT PAR DES MINISTRES DU GOUVERNEMENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'ai donné hier un préavis de vive voix et l'ai

Privilège—M. Clark

renouvelé ce matin par écrit, concernant une question de privilège qui, à mon avis, porte atteinte aux droits des députés. J'ai exposé le corps de la question hier et n'imposerai pas à la Chambre une répétition de mes arguments, sauf que je voudrais, avant que la présidence arrive à sa décision, attirer son attention sur la page 4460 du Hansard. En réponse à des questions posées par le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) et par moi-même, le président du Conseil privé (M. Pinard) a déclaré:

De toute façon, je n'ai pas l'intention de commenter ce que le sénateur Perrault a dit au Sénat. Si l'honorable député a une question à faire poser au Sénat, il a des collègues de cet endroit qui peuvent s'en charger.

Il parlait de moi, de mes collègues ou des députés en général. Clairement, le fin fond de l'histoire, c'est que le président du Conseil privé ne voulait pas répondre aux questions concernant la politique du gouvernement, questions qui furent posées à la Chambre à la suite de déclarations faites par son collègue du cabinet, le leader du gouvernement à l'autre endroit.

Je trouve que la Chambre a clairement le droit de savoir si le président du Conseil privé a adopté une nouvelle politique. La politique généralement suivie jusqu'ici—et, en fait, une politique à laquelle a eu recours encore une fois aujourd'hui le ministre des Transports (M. Pepin) en répondant à une question concernant l'Office du blé—c'est qu'il y ait des ministres à la Chambre qui soient disposés à répondre à des questions mettant en cause la politique des affaires publiques. Cette pratique est clairement différente de la politique énoncée par le président du Conseil privé lorsqu'il a dit que si nous désirions poser des questions aux ministres qui siègent à l'autre endroit, nous ne devrions pas avoir le droit à titre de députés de poser ces questions ici et devrions les adresser aux sénateurs à l'autre endroit.

Nous avons le droit de savoir si le gouvernement est en train de nous imposer de nouvelles lignes de conduite. Est-ce que les ministres qui siègent à la Chambre des communes vont refuser de faire la lumière sur des déclarations émanant de ministres à l'autre endroit, comme le président du Conseil privé vient de le faire à deux reprises? Vont-ils prétendre qu'ils ne savent rien d'une politique quelconque énoncée au nom du gouvernement du Canada par des ministres siégeant à l'autre endroit? Allons-nous devoir maintenant prendre des moyens, en tant que députés élus à la Chambre des communes, de faire poser par des sénateurs qui ne sont que nommés, à des ministres de la Couronne, des questions que sont incapables de poser des députés élus à la Chambre des communes à des ministres de la Couronne? Il va de soi que nous ne saurions accepter une telle façon de procéder.

Dernièrement et c'est ce qui a suscité cette question—le leader du gouvernement à l'autre endroit à qui on posait une question sur la possibilité de reculer la date de présentation du rapport du comité mixte de la constitution, a dit ce qui suit:

... le comité pourrait dire par exemple: «A cause du grand intérêt manifesté par le public pour les travaux du comité, nous recommandons au Sénat et à la Chambre des communes de nous accorder un délai supplémentaire pour entendre d'autres citoyens de diverses régions du pays».